

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2026- 09mars D10

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09 L'an deux mille vingt six

Votants : 09 Le : 09/03/2026 à 19h00

Pour : 09 Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC

Contre : 0 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

Abstentions : 0 à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/03/2026.

Présents : Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.

Pouvoir : /

Absents excusés : Jean-Pierre ALAZARD, Caroline LEGRAND.

A été désignée secrétaire : Pascale GONFROY.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026: vote du budget, section fonctionnement et section investissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2026

- Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement
- Opération par opération pour la section d'investissement

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Approuve le budget primitif 2026 du budget principal pour les montants de section suivants :

➤ **Section de fonctionnement**

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : **205 234€**

➤ **Section d'investissement**

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : **132 783€**

Reçue en préfecture le : 10/03/2026

Publiée par affichage le : 16/03/2026

Le secrétaire de séance,

Pascale GONFROY.



Fait et délibéré le 09/03/2026,

Pour Copie conforme,

Le Maire

Maurice ROUSSILLON.



Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 16/03/2026

S²LOW

ID : 046-214600694-20260309-DE_014_2026-DE



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».